



Echo de La Méline

N° 30 Sept. Oct. Nov. 2021



www.echenoz-la-meline.fr

Chères Mélinoises, chers Mélinois,

La période estivale touche à sa fin et les vacances se terminent pour la majorité d'entre vous, chacun va devoir reprendre ses activités quotidiennes. Le mois de septembre symbolise également la traditionnelle rentrée scolaire, les enfants mélinois ont repris le chemin des classes et de la cour de récréation pour leur plus grand bonheur afin d'entamer une année scolaire supplémentaire. Tous les moyens humains et matériels ont été mis en œuvre pour accueillir les élèves. Le protocole sanitaire édicté par le ministère de l'éducation nationale est toujours en vigueur et nous devons l'appliquer. Nous espérons tout de même que l'année scolaire 2021-2022 se déroulera sous de meilleurs auspices pour le bien-être des enfants, des enseignants et du personnel fréquentant nos scolaires.



Dans la poursuite de l'éducation et au vu de certains comportements devenus difficilement supportables par la population et dangereux pour les auteurs, je pense aux jeunes motards qui roulent souvent très vite en ne respectant pas toujours le code de la route avec des engins très bruyants. Il est important et urgent de rappeler quelques règles de civisme, notamment auprès de la jeunesse.

Cette mission est l'affaire de tous.



Le civisme peut être défini comme l'art de vivre ensemble sur un territoire donné, dans le respect de règles communes librement établies. Il a comme exigence première l'éducation des citoyens, dès leur plus jeune âge au respect des autres, de leur cadre de vie et des valeurs de la Nation. Il nécessite une action soutenue des associations, des élus, de la police nationale reconnue pour faire respecter ces valeurs, mais pas seulement, c'est le rôle de chacune et chacun.

L'éducation au civisme repose sur 2 mots clefs : **EDUCATION-RESPECT**

C'est par l'incitation à une attitude responsable que l'éducation au civisme s'effectue.

Elle commence pour l'enfant par une découverte du cadre de vie dans laquelle il évolue tous les jours.

En apprenant à l'enfant à respecter son cadre de vie parce qu'on l'aura initié à le connaître, à le comprendre et à l'aimer, on l'amènera à respecter l'Homme. On ne respecte pas les autres si on ne respecte pas leur cadre de vie.

De nombreuses autres actions peuvent être conduites sur le thème du respect, destinées à apprendre à l'enfant, dès le plus jeune âge, un comportement civique au cours de sa vie : l'entraide, l'honnêteté, la politesse, la générosité, la propreté, la prise en compte des recommandations écologiques actuelles (et tout ce que comporte le respect de l'Homme, de part et d'autre, quelles que soient leurs différences).

Ensemble nous pouvons améliorer notre qualité de vie,

Votre Maire,

Adage : **Le respect, le civisme, sont déjà une forme d'intelligence.**

Serge VIEILLE

DÉPART À LA RETRAITE



Bonne retraite

Michèle !

Michèle Lambolez a pris sa retraite après 41 années passées au secrétariat de mairie. Serge Vieille, les élus et ses collègues de tous les services se sont réunis début juillet pour lui souhaiter une retraite bien méritée.

« Une nouvelle vie commence » pour **Maître Thierry** ! Thierry Renaud, enseignant à l'école de la Flandrière depuis 2006 a commencé sa carrière en 1983 à Héricourt. Il a passé 20 ans à l'école des Rêpes à Vesoul.

Élus, agents de la commune et collègues se sont réunis pour lui souhaiter une retraite qui sans aucun doute sera bien remplie !



RESTAURATION SCOLAIRE

La commune étant soumise au « code des marchés publics », un marché a été passé en juin pour sa restauration scolaire. C'est la cuisine de Villersexel qui a été retenue, pour assurer la livraison des repas des restaurations scolaires de Pont et du Diabolo méloinois. Mr et Mme Begeot n'ont pas souhaité répondre à ce marché. L'ensemble du conseil municipal et du service de l'accueil de loisirs remercie très sincèrement Mr et Mme Begeot pour toutes les années passées à confectionner les repas des enfants scolarisés dans notre commune.

Rebeschini François

Taille de Pierre

2 Imp Combe au Trésorier
70000 Andelarrot

www.rebeschini-tailleur-pierre.fr

Tél : 03.84.76.01.13



RENTRÉE SCOLAIRE

2021 / 2022

242 élèves sont venus en classe le jour de la rentrée : 101 au nord de notre village, et 141 au sud.

À l'école GEBS, aussi appelée **école de Pont**, les effectifs sont répartis entre la maternelle (39 enfants) et l'élémentaire (62 enfants).

En maternelle, 20 élèves de petite et moyenne section pour la classe d'Emmanuelle SCHOHN (Directrice de la maternelle) et Bénédicte JEAN-NIN (ATSEM), 19 élèves de moyenne et grande section pour Deborah AUBRY (75 %) et Clara SANDRETTI (25 % le lundi) et Fatima GUEDES (ATSEM).

En élémentaire, Christophe BINETRUY accueille 22 élèves en CP/CE1, Isabelle BERTHOZ, 26 élèves en CM1/CM2 et dans la classe de Pascale OLIVIER (Directrice), l'effectif est de 24 élèves en CE1/CE2. Sylvia LAMBOLEY et Lydie DESCHASSEAUX (AESH) complètent l'équipe pédagogique.

Au cœur de notre commune, **l'école maternelle de la Flandrière**, aussi appelée école du village, 3 professeurs et 3 ATSEM : Frédéric ROY (Directeur) et Marie-Chantal REMY (ATSEM) pour un effectif de classe de PS et MS de 24 élèves. Françoise SEGARD et Sébastien RINALDI accompagnés de Virginie HUMBLOT et Laetitia CONFLAND (ATSEM) accueillent 24 élèves de MS et GS.

L'école élémentaire de Longeville compte 93 élèves : 20 CP pour la classe de Laetitia NODE, 24 pour celle de Magali ROLANDI (CE1/CE2) et Pascal POULAIN (Directeur) a un effectif de 24 élèves de CE2/CM1. La classe de CM1 et CM2 de Corinne PATOZ compte 25 élèves. Elsa PERRIER et Virginie SIONKOWSKI font aussi partie de l'équipe enseignante. Delphine VILLATE et Patricia BARDOSI sont les AESH de l'école pour cette année.

Une pensée particulière pour deux enseignantes dont cette rentrée est « la dernière »... Pascale OLIVIER et Magali ROLANDI prendront une retraite bien méritée... à la fin de cette année scolaire.



L'ÉCOCITOYEN MÉLINOIS

Nous pouvons tous être écoresponsables donc des écocitoyens. Pour l'entretien de notre maison, nous utilisons de nombreux produits ménagers : décape-four, liquide vaisselle, antirouille, détartrant, spray pour vitres, bombe anti-poussière... L'utilisation de ces nombreux produits industriels peut être dangereuse pour la santé (allergies, brûlures, cancers...) et l'environnement (produits difficilement biodégradables...).



Des écolabels permettent d'identifier des produits plus écologiques et moins impactants pour l'environnement.

Pour en citer quelques uns : **l'écolabel français « NF-Environnement », l'écolabel européen, nature et progrès, ECOCERT... Pour agir, utilisons des produits éco-labélisés ou utilisons des produits naturels (facilement trouvables dans le commerce) et fabriquons nos propres produits d'entretien avec :**

- Le savon noir (dégraissant) sert pour tout ménage dans la maison,
- Le vinaigre blanc s'utilise partout (détartrant, dégraissant, antiseptique, désodorisant, 100 % biodégradable),
- Le bicarbonate de soude nettoie et adoucit l'eau (anti-acide, anti-calcaire, désodorisant),
- Le savon de Marseille remplace la lessive industrielle (antiseptique, dégraissant),
- L'huile de lin nourrit et protège le bois,
- Les huiles essentielles désodorisent et désinfectent (assainissement WC, poubelles, lavabos...),
- Le jus de citron décolore, ravive la pierre et l'émail (désodorise et détartré).

Les produits même naturels basiques ou acides doivent être utilisés avec précaution. Ne les surdorez pas et lisez bien les consignes !

L'écologie est un cercle vertueux, on change ses habitudes puis on fait en sorte que les autres changent les leurs... et on verra un lendemain responsabilisé et éternel éclore.

Notre planète et nous-mêmes récolteront tous ces bienfaits.



Sensibilisation aux dangers de l'ambrosie

Une conférence de sensibilisation aux dangers de l'ambrosie à feuilles d'armoise s'est déroulée le mardi 29 juin de 18 h à 20 h à l'espace citoyen d'Échenoz-la-Méline. Elle était conjointement organisée par le Pays Vesoul – Val de Saône, la commune d'Echenoz-la-Méline et la FREDON Bourgogne Franche-Comté. Une vingtaine de personnes étaient présentes, des particuliers mais aussi des représentants des mairies du territoire du Pays de Vesoul. Laurent Rebillard de la FREDON BFC a animé cette conférence. Il a notamment expliqué pourquoi cette plante exotique et envahissante représente un danger sanitaire pour la population.

La reconnaître pour l'éliminer... Sa hauteur varie de 0,2 à 2 mètres. Ses feuilles sont vertes des deux côtés, minces et profondément découpées. La feuille n'a pas d'odeur. Ses tiges sont dressées, sillonnées en longueur et souvent velues, ramifiées et rougeâtres. Les fleurs sont vert pâle à jaune et se dressent sur de longs épis. Attention car l'ambrosie à feuilles d'armoise peut être confondue avec l'armoise commune et l'armoise annuelle.

Si vous identifiez la plante sur votre propriété, il est nécessaire de l'arracher, de la faucher ou de la broyer avant floraison. La plante peut alors être traitée comme un déchet vert classique (compostage, déchetterie...). Si la floraison a eu lieu et que des graines sont présentes, il est impératif de laisser la plante sur place après arrachage pour ne pas déplacer les graines. De manière générale, il est conseillé de s'équiper en portant des gants, un masque et des vêtements qui couvrent l'ensemble du corps pour éliminer la plante.

Si la plante est identifiée sur un autre terrain public ou privé, il est préférable de la signaler :

- Sur le site internet :

www.signalement-ambrosie.fr

- Sur l'application mobile « signalement-ambrosie » ;

- Par courriel :

contact@signalement-ambrosie.fr

- Par téléphone : 0 972 376 888

Le signalement sera reçu et traité par un référent du territoire concerné. Si besoin, il identifiera le propriétaire de la parcelle concernée. Il va ensuite coordonner les actions de lutte pour éliminer l'ambrosie.

TRAVAUX MUNICIPAUX



RECENSEMENT : Dès 16 ans !

Tous les jeunes français doivent effectuer la journée défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours sera refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !

CALENDRIER DE VOS DEMARCHES

Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois	Faites vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille
À 16 ans et 1/2	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur www.majdc.fr , afin de faciliter votre convocation
À 17 ans	Vous êtes convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté
Entre 17 et 25 ans	Présentez le certificat de participation à la JDC lors de votre inscription aux examens (CAP, BEP, BAC), concours, et permis de conduire

Si vous n'avez pas respecté ce calendrier, vous pouvez effectuer ces démarches jusqu'à votre 25^{ème} anniversaire

QUEL CERTIFICAT PRODUIRE POUR LES EXAMENS ?

Pour les - de 18 ans

L'attestation de recensement

Pour les 18 - 25 ans

Le certificat individuel de participation à la JDC

Ou l'attestation individuelle d'exemption médicale

STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

L'errance des chats pose une problématique sur les communes de Haute-Saône et la non-stérilisation entraîne une augmentation du nombre de chats. La commune d'Echenoz-la-Méline a donc décidé à l'automne 2020 de faire appel à l'association Adopte1chat/ L211-27 pour mettre en place une campagne de stérilisation.

L'association Adopte1chat/L211-27, basée à Vesoul, accompagne depuis plus de 4 ans les communes désireuses de résoudre le problème de prolifération des chats. Elle apporte un soutien au niveau pratique et organisationnel de cette campagne.

ASSOCIATION ADOPTE1CHAT/ L211-27 –
contact@l211-27.fr – www.adopte1chat.fr

C'est Madame Sylvie Jeanpierre qui au nom de l'association a conseillé l'équipe de notre commune.

Une nouvelle campagne sera programmée début 2022.

Encore un grand merci aux bénévoles !

OBLIGATION DE TENIR LES CHIENS EN LAISSE :

Notre commune a été le cadre de plusieurs agressions commises par des chiens en liberté à l'encontre de personnes ou de petits chiens. Ces derniers n'ont pas survécu aux blessures infligées.

Nous rappelons l'obligation de tenir les chiens en laisse sur l'ensemble du territoire de la commune, que ce soit dans le village ou à l'extérieur (espaces verts, zone Natura 2000...).

Au delà d'un manque évident de civisme, les



contrevenants s'exposent à une amende (selon l'Article 213 du Code Rural).

À savoir également, tout animal trouvé en divagation est susceptible d'être emmené en fourrière.

NUISANCES SONORES PROVOQUÉES PAR LES DEUX ROUES



Depuis le début de l'été, de nombreux méloinois se sont plaints auprès de nos services du bruit produit par les deux roues effectuant des allées et venues dans la commune, de jour comme de nuit.

La municipalité en collaboration avec la police nationale s'attache à réduire ces désagréments en contrôlant et verbalisant.

En aucun cas, les citoyens ne doivent intervenir ; au risque de provoquer des situations conflictuelles mettant ces personnes et les propriétaires des deux roues en situation d'insécurité.

Aux bricoleurs : « *Si vous souhaitez modifier votre moto, vérifiez d'abord que la législation le permet, puis informez votre assureur. Certaines transformations ne seront pas couvertes et pourront constituer un motif de refus d'indemnisation en cas d'accident* »

RÉGLEMENTATION TAILLE DES HAIES

Il est possible de faire pousser librement dans son jardin des arbres, des arbustes et des haies. La règle générale est que l'on ne peut pas planter un arbre ou une haie à moins de 50 centimètres de la limite de sa propriété si la plantation est haute de 2 mètres ou moins, ou à au moins 2 mètres de la limite si la plantation dépasse 2 mètres.

Dès lors que la haie n'est pas mitoyenne, **seul le propriétaire du terrain sur lequel elle se trouve est responsable de son entretien.**

Dans le cadre d'une location, c'est au locataire de s'occuper du jardin. [Le décret n°87-712 du 26 août 1987](#), listant les réparations locatives dont il a la charge, précise ainsi que le locataire doit s'occuper de la taille, de l'élagage, de l'échenillage des arbres et arbustes ; plus généralement de l'entretien courant du jardin.



Concours de maisons décorées

Pour la première fois en 2020, la municipalité a organisé un concours sur le thème de Noël.

Le succès était au rendez-vous et nous vous remercions tous pour votre contribution.

L'opération est renouvelée cette année... Aucune inscription n'est nécessaire.

Les plus belles décorations extérieures seront récompensées.

NOËL DES AINÉS

Cette année, si les conditions sanitaires le permettent, les aînés qui le souhaitent pourront se réunir lors du traditionnel repas dansant à la salle paroissiale, **samedi 11 décembre 2021 à midi**.

Les personnes qui ne souhaitent pas participer au repas dansant pourront choisir entre un repas livré à domicile (**le samedi 18 décembre 2021 à 12 h**) ou un colis qui leur sera apporté chez eux par les élus.



LA GALERIE D'EXPOSITION

Depuis quelques mois, la régularité des expositions a repris...

Au mois de septembre, nous accueillons Michel Villaumié avec ses dessins sur le thème "La plume s'exprime".

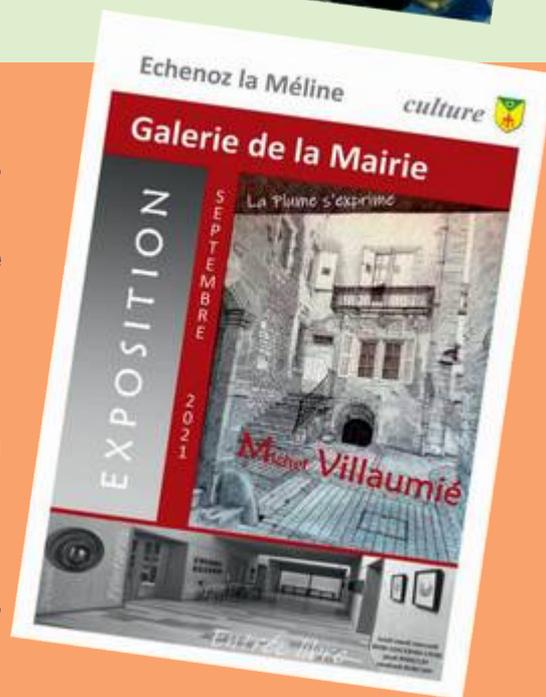
Au mois d'octobre, les peintures de Fanny Lanoue...

À partir de novembre, la magie de Noël viendra s'installer.

L'entrée est libre, tous les jours aux heures d'ouverture du secrétariat.

N'hésitez pas à partager vos talents, vos œuvres.

Inscriptions et renseignements au secrétariat ou dans la rubrique « contact » du blog de la commune.



VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Vente de bois de chauffage non livré.

Environ 35 stères à vendre au détail (minimum 4 stères) ou en totalité au prix de 30 € le stère.

Contact : secrétariat de mairie : 03.84.75.14.77



AFFOUAGE 2021-2022

L'inscription à l'affouage se déroulera au secrétariat de mairie du 20 septembre au 15 octobre 2021. Chaque affouagiste devra se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



L'UTILISATION DE DÉTECTEURS DE MÉTAUX

Le code du patrimoine stipule que toute recherche d'objets « intéressant la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie... » à l'aide d'un détecteur de métaux (art. L.542-1 du code du patrimoine) doit être précédée de deux autorisations écrites, celle du propriétaire foncier (qui reste propriétaire des objets découverts) et celle de la Préfecture concernée (signée par le conservateur régional de l'archéologie, en DRAC).

En l'absence de ces informations dans votre demande (pas de localisation des recherches, pas de programme scientifique, pas de C.V. établissant des compétences minimum en archéologie, pas d'autorisations écrites de propriétaires), cette autorisation réglementaire ne pourra pas être délivrée.

Sans ces deux autorisations, un prospecteur avec détecteur se livre à une activité illégal. Celle-ci peut faire l'objet de poursuites judiciaires, car elle est considérée comme une action de pillage archéologique. Les objets extraits sans observation rigoureuse perdent leur contexte d'origine et donc une grande partie de leur intérêt scientifique ; les sites "pillés" ont perdu leur mobilier métallique qui, souvent dispersé, ne pourra plus venir compléter la documentation d'une future fouille ou étude... À terme, le patrimoine archéologique des surfaces prospectées est perturbé, dispersé et devient inutilisable pour de futures recherches. **Contrairement à ce que veulent faire croire certains forums internet, en droit français, la détection dite « de loisir », menée au hasard, sans objectif défini, n'existe pas ! Elle n'a aucune existence juridique comme l'a rappelé le Ministre de la Culture le 25 décembre 2018, (<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-10621QE.htm>).**

DON DU SANG

L'Amicale des Donneurs de Sang de Vesoul et environs organise dans l'agglomération, tous les deux mois, des collectes de sang.



À quoi cela sert ? Sauver des vies... Le sang prélevé est utilisé dans les hôpitaux locaux et régionaux en cas de transfusion sanguine (accouchement, accident de la route ou encore maladies sont les cas les plus fréquents).

Qui peut donner son sang ? L'adulte en bonne santé de 18 à 70 ans. Se munir d'une pièce d'identité. Après un vaccin contre la COVID, vous pouvez donner votre sang sans délai.

Comment cela se passe ? Après avoir rempli un simple questionnaire médical, vous vous entretenez avec un médecin afin de valider votre aptitude au don. Le prélèvement est suivi d'une collation organisée par notre amicale.

Où et Quand ? À la salle des fêtes de Noidans.

Le mardi 21 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 et de 15 h 30 à 19 h 30. Puis le lundi 29 et mardi 30 novembre de 15 h 30 à 19 h 30.

Vous pouvez vous inscrire sur <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/> afin de réserver le créneau de votre don (les rendez-vous sont prioritaires).



Le don du sang est un acte gratuit et citoyen.

Je donne mon sang = je sauve des vies. Nous vous attendons nombreux.

Merci de votre solidarité.



BÂCHELIERS MELINOIS

Monsieur le maire Serge Vieille et l'ensemble de la municipalité souhaitent féliciter tous les élèves qui ont réussi cette année dans leur scolarité...

Une mention spéciale aux bacheliers qui ont obtenu la plus haute moyenne, à notre connaissance, 29 élèves à Vesoul ont obtenu la mention très bien, parmi eux, Charlotte Bouchard, Eva Goguey, Jeanne Ballèvre, Lila Froissard, Maël Hernandez, Mathilde Van Meel, Mathéo Blaison et Sébastien Alexandru sont mélois... BRAVO à toutes et tous !

Nous leur souhaitons de poursuivre brillamment leurs études.

Les lauréats cités sont ceux connus de la municipalité, si certains sont oubliés, nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

CARTE AVANTAGES JEUNES

La carte « avantage jeunes » est disponible dès à présent auprès du secrétariat de mairie, à un prix réduit :

6 € au lieu de 8 €

Une cérémonie officielle de remise des cartes a eu lieu mercredi 8 septembre 2021 à 18 h 30 à la mairie.



FOULÉES MÉLINOISES

En raison de la situation sanitaire encore incertaine, les Foulées Méloises n'auront pas lieu cette année.

En course naturellement pour 2022...

PRODIGE DE LA RÉPUBLIQUE

Emma Ribard a eu l'honneur de se voir remettre par la Préfète de la Haute-Saône, Madame Fabienne Balussou, le diplôme de Prodiges de la République pour les actions menées par son association « De la Haute-Saône aux Grandes Ecoles ». Cette initiative menée par Marlène Schiappa, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté, est une très belle reconnaissance de notre engagement en faveur de l'égalité des chances et du développement du département en Haute-Saône.



MICRO CRÈCHE



Les petits de la crèche ont eu le plaisir de retrouver le parc « Guiguite en Folie » pour la sortie de fin d'année, le 6 juillet. L'occasion de découvrir les joies du

trajet en bus avec les copains et les copines et du pique-nique !

Accompagnés de leurs éducatrices, les enfants ont pu se promener dans le parc en découvrant

les animaux, les aires de jeux et la piscine à boules.



Vivement la sortie de l'année !

70000 VESOUL - 03 84 75 89 83
Votre imprimerie audacieuse, pertinente et créative ...

ACCUEIL DE LOISIRS : DIABOLO MÉLINOIS



Rentrée 2021 / 2022

Léo Schell directeur adjoint et Virginie Coley animatrice ont rejoint l'équipe du diablo. Vous pourrez les apercevoir sur les sites de Pont, de Longeville et de la mairie et également les mercredis, les vacances et lors de soirées jeunes.

Léo a commencé à proposer des ateliers prévention routière, créatifs sur les animaux, pyrogravure. Dans les différents temps d'animation, il souhaite initier les enfants au numérique, à la photo...

Virginie proposera des ateliers éveil corporel, mobiles en tout genre, danse, fresque...

Chaque soir, l'équipe d'animation propose des ateliers variés aux enfants de 16 h 30 à 17 h 30 sur les lieux des quatre écoles tels que home déco, théâtre, échec, contes créatifs, babygym, course d'orientation, théâtre, langue des signes, relais, pétanque, badminton, thèque, step...

À découvrir sur nos programmes et sur le portail famille. Ces ateliers sont renouvelés à chaque cycle de vacances.

Le mercredi : ouverture de 7 h 45 à 18 h avec deux activités proposées chaque demi-journée pour les petits et grands ! Du sport, des activités manuelles diverses, des grands jeux, de la cuisine, des actions menées avec les associations et des sorties.

Programme à retrouver sur les sites des écoles, le blog et sur le portail famille.



Été 2021

Malgré le temps incertain du mois de juillet, toutes les activités et les sorties proposées par l'équipe d'animation ont été maintenues !

Les 99 enfants inscrits sur les 4 semaines et demi ont profité pleinement des extérieurs avec les thèmes suivants : « à fond les ballons » où ils ont pu découvrir et se perfectionner dans différents sports. Lors des grands jeux : en passant de Koh-Lanta avec l'épreuve des poteaux à tortue ninja, course d'orientation, chasse au trésor, fort boyard. Et une semaine de mini stages avec atelier home déco, coiffure, langue des signes, éveil musical, bricolage pour le jardin, différents sports...

Le mois a été clôturé par un spectacle intitulé « sur un air de vacances ». Les familles ont apprécié le chant et la danse collective, le sketch, le défilé, la démonstration de step... que les enfants ont créé et répété durant la dernière semaine.

Très bel été avec des enfants très heureux des activités proposées par l'équipe d'animation : merci à Virginie, Delphine, Angélique, Jonathan, Anne-Lyse, Lucie, Léa, Jeanne et Myriam !

La municipalité a investi dans 10 trottinettes et 2 buts avec le soutien financier de la CAF.

Ce matériel ravit les enfants de l'accueil de loisirs !



Diablo mélinois 2 rue de la Flandrière
Échenoz-la-Méline 03.84.75.51.56
Contact : Myriam Heureaux
Facebook : Club ados mélinois
Nouveau ... suivez-nous sur Instagram : clubadosmélinois

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale se situe à la mairie et occupe un local lumineux très agréable.

Elle est dotée de nombreux volumes : romans divers, BD, biographies, documentaires, livres audios adultes et jeunesse.

Deux échanges de 500 livres avec la médiathèque de Vesoul viennent étoffer le fonds de livres déjà existant : soit plus de 2 000 volumes. Chaque année, grâce à la subvention de la mairie, une trentaine de nouveautés sont achetées.

L'accès à la bibliothèque est libre, ouvert à tous. L'inscription est gratuite. La gestion de la bibliothèque est assurée par 8 bénévoles du Foyer Animation Loisirs (FAL) qui sont à votre disposition pour le choix, les conseils, les réservations d'ouvrage.

Les horaires d'ouverture sont : le mercredi de 15 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 10 h à 12 h. Fermeture en juillet et août.

Pendant les vacances de la Toussaint, Noël et Printemps, la bibliothèque reste ouverte les mercredis.

Les lecteurs peuvent emprunter jusqu'à 5 livres pour une durée de 4 semaines, sans pénalisation si retard.

La bibliothèque a d'autres activités ouvertes à tous, elle propose des rencontres littéraires avec un auteur, le club lecture où chacun vient faire découvrir un coup de cœur...

Les nouvelles mesures sanitaires (outre le port du masque et le gel) imposent la présentation du pass sanitaire pour fréquenter la bibliothèque.

Contact : M. WENZEL au 03.84.76.41.58



LES AMIS DE NOTRE DAME DE SOLBORDE

Procession du 15 août à Solborde :

La procession pour le 358^{ème} anniversaire de Notre Dame de Solborde est partie à 16 h du parking avec le soleil pour rejoindre la chapelle. L'office des vêpres mariales a été célébré par le père Franck Ruffiot, curé de la paroisse.

Le soir à 20 h 30 a eu lieu la retraite aux flambeaux au départ du parking, suivie des complies à la chapelle.

Prochain rendez-vous à la chapelle, le 19 septembre 2021 à 15 h pour la journée du Patrimoine.

Les Amis de Notre Dame de Solborde

Contact : Olivier Poinot 03 84 96 04 98 ou notredamedesolborde@free.fr



FOYER D'ANIMATION ET DE LOISIRS

Activités 2021/2022

Activités culturelles : Conférences, visites, voyages ; tarif selon l'activité .

Michèle Wenzel : 03.84.76.41.58

Anglais : une réunion d'information sera organisée pour mise en place. Salle FAL.

Tarif à l'année selon le nombre de participants.

Roland Wenzel : 03.84.76.41.58

Loisirs créatifs : les mardis de 14 à 17 h 00. Réalisation d'objets décoratifs. Salle FAL. Gratuit.

Jacqueline Graff : 03.84.76.53.21

Équilibre : Plusieurs séances 1 h 00 par semaine. Salle au dessus du FAL.

Monique France : 03.84.76.26.42

Bibliothèque : Ouverte à tous. Gratuite.

Mercredi de 15 h 30 à 17 h 30 et samedi de 10 h à 12 h.

Michèle Wenzel : 03.84.76.41.58

Groupe utilisateur logiciels libres : Horaires à fixer. Tarif 10 € pour l'année.

Hugues Dupin : 03.84.97.58.04

Informatique : Formation (Windows 10) en fonction des demandes.

Jocelyne Vieille : 03.84.75.78.63

Jeux : les mercredis de 14 h à 17 h 30, jeux de cartes, scrabble... Salle FAL, gratuit.

Michel Belin 07.85.14.20.90

Oenologie : 4 à 5 réunions par an, tarif à la séance selon le thème et l'intervenant

Élisabeth Faivre Morel : 06.62.98.21.33

Cuisine : Une réunion par mois. Salle FAL . Tarif à la séance.

Jacqueline Georges : 06.86.85.86.49

Randonnée : Vendredi, rendez vous place d'Armes, départ 13 h 30 précises. 2 groupes rando 6-8 km ou 10-12 km.

Règlement à l'adhésion 35 € pour l'année.

Roland Wenzel : 03.84.76.41.58

Sophrologie : Mardi après midi . Salle au dessus du FAL. Tarif à la séance.

Pierrette Perlotti : 06.83.21.55.56

Le FAL organise aussi des repas et des soirées musicales, théâtrales.

Le pass sanitaire est demandé pour toutes les activités.

Les informations sur les activités sont sur le site www.fal-echenoz.fr

MUSIQUE PLAISIR

Pour clôturer l'année scolaire, quelques élèves se sont retrouvés avec leur professeur le 1^{er} juillet, pour une mini-audition partageant ainsi leur travail de l'année, suivie d'un goûter. À la rentrée de septembre, les enfants de l'éveil musical auront à leur disposition une commode achetée avec la subvention de la municipalité pour ranger les instruments.

Les cours de batterie, éveil musical, flûte, piano, violon et solfège ont repris le 13 septembre 2021. Possibilité de s'inscrire en cours d'année à l'école de musique ou auprès des professeurs
Tél : 03.84.96.04.98
musiqueplaisir@live.fr



Arnaud Begeot

Boucher – Charcutier – Traiteur

47, Grande rue

70000 Echenoz la Méline

Spécialités rillettes comtoises

Tél : 03 84 75 14 11 Fax : 03 84 75 00 27



Réparations toutes marques

Clim - Pneus - Pare-Brise

03 84 75 79 40

114, Grande rue - 70000 Echenoz-la-Méline
garagemarchiori@gmail.com

SOCIÉTÉ DE PÊCHE

La société de pêche La Méline malgré le problème sanitaire lié au COVID a maintenu la plupart de ses activités.

Ses membres ont procédé à l'alevinage de 5 000 vésicules démarrées de truite fario, exécuté le faucardage de la rivière dans la traversée du bourg, et dernièrement au détufage du cours d'eau. Ces travaux ont été exécutés dans le but de limiter les crues et oxygéner l'eau pour la faune piscicole et ralentir le dépôt de tuf. Bien entendu en respectant le dossier validé par les services de la Direction Départementale des territoires de la Haute Saône.

Nous incitons les mélois à être vigilants sur les problèmes de la pollution et incivilités environnementales. Dernièrement, une personne a été vue pêchant avec un leurre métallique dans la réserve du lavoir alors que la pêche était fermée par la société de pêche la Méline.

Ce comportement mettant à mal les efforts des pêcheurs mélois.



A G E N D A

- ◆ 27/09 Ramassage des déchets verts
- ◆ 05/10 Ramassage des encombrants
- ◆ 11/10 Ramassage des déchets verts
- ◆ 25/10 Ramassage des déchets verts
- ◆ 02/11 Ramassage des encombrants
- ◆ 08/11 Ramassage des déchets verts
- ◆ 11/11 Commémoration au monument aux morts
- ◆ 22/11 Ramassage des déchets verts
- ◆ 07/12 Ramassage des encombrants
- ◆ 11/12 Repas des aînés
- ◆ 13/12 Ramassage des déchets verts
- ◆ 04/01 Ramassage des encombrants

SERVICE CIVIQUE

L'école maternelle de la Flandrière recrute un service civique pour la rentrée de septembre 2021.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires vous pouvez contacter le directeur de l'école :

Monsieur Frédéric ROY : 03.84.76.54.06

De nombreuses remises pour les mélois !

Activ'Communication
Le textile, l'adhésif
& l'objet publicitaire

Espace Energie
Location de salle & formation
Un seul espace, une seule adresse !
148 avenue Pasteur
Echenoz-la-méline
03 84 68 67 46

eurydice
L'informatique pour tous !

Naissances

Cassie CAYLA le 2 juin

Gabin LAMBOLEY le 27 juin

Lina EL BAHRI le 2 juillet

Zakaria RAMANANTSOA le 15 juillet

Lola PEIGNEY le 23 août



É T A T

Mariages

Juillet

Ilknur AKCALI et Yasin CAKICI le 10 j

Lise CUISANCE et Mickael LECHAUVE le 17

Angélique GIRARDET et Jonathan POIRSON le 24

Aurore AUGER et Sébastien SUCHET le 31

C I V I L

Août

Erika-Laura FIGARD et Clément GRENIER le 7

Ophélie BELNEY et Orlane MILLOT le 7

Bénédicte KREUTZ et Matthieu GUYARD le 28

Septembre

Gaëlle GARRET et Mathieu HUGUENOT le 4

Marie PONCHON et Alexandre GOUSSET le 11

Décès

Juillet

Michel THÉVENY le 9

Marie-Rose MENETREY épouse GRECO le 14

Gérard MONASSON le 26

Août

Yolande BERRAHAL née SERET le 23

Directeur de publication : Serge Vieille. Coordination rédaction : Serge Vieille, Anne Rebeschini. Ont contribué à la rédaction de ce numéro : Serge Vieille, Jean Michel Adrey, Karine Biot-Goguy, Anne Greget, Gilles Cholley, René Rognon, Evelyne Vernier, Mario Jérónimo, Myriam Heurieux, les présidents des associations méloises.

Tirage en 1 700 exemplaires.

Parution trimestrielle. Prochaine parution : décembre 2021

Imprimeur : Imprimerie Reprosystem Dépôt légal : 06-2014